

LA SPIRITUALITÉ DE PIERRE NICOLE :
ANTIMYSTICISME OU INTELLECTUALISME ?

par Jean-Robert ARMOGATHE

Bien que consacré par l'usage, le mot "spiritualité" reste équivoque, désignant à la fois des pratiques de dévotion, des théories de vie spirituelle, des agencements conceptuels théologiques, des approches sociologiques (1). En particulier, dans le cas de Port-Royal, la spiritualité est inséparable des pratiques du couvent de religieuses autour duquel s'est retrouvé, identifié, rassemblé le mouvement de "disciples de saint Augustin". L'usage du mot au dix-septième siècle doit rendre prudent le lecteur moderne : Nicole utilise le mot surtout de façon négative, au pluriel, pour désigner "les fausses spiritualités" (2). Mais il écrit aussi que "saint Bernard savait autant de spiritualité que Monsieur Desmarests" (3).

Cela étant dit, nous reconnaissons qu'après les nombreuses études sur Pierre Nicole, notre travail, communication de colloque, ne prétend pas proposer une synthèse, ni même une vue d'ensemble sur sa doctrine spirituelle. Sur de nombreux points, des travaux historiques demeurent en chantier, et divers fonds d'archives doivent encore être consultés pour permettre une vision cavalière de l'arc-en-ciel qui peut symboliser les différents courants port-royalistes en la matière. Nous voudrions seulement, en complément d'autres communications de ce même colloque chartrain, éclaircir quelques apparentes contradictions dans les écrits et les interventions de Pierre Nicole dans le domaine de l'oraison (4) et, surtout, fournir un premier relevé des textes et des positions.

Parcourons d'abord le corpus. Ce sont les besoins de la polémique qui conduisirent Nicole à s'exprimer dans ce domaine et l'on peut distinguer trois périodes principales d'intervention :

1 – entre décembre 1665 et avril 1666, contre Desmarests de Saint-Sorlin, les huit lettres intitulées *Visionnaires*,

2 – la publication en 1679 du *Traité de l'oraison*, tourné contre Bernières de Louvigny et Guilloré et reprenant aussi un écrit antérieur contre Barcos,

3 – la *Réfutation* parue en 1695, contre les quiétistes italiens et français.

Les années de formation

Pour clarifier notre exposé, il convient de rappeler au préalable que les liens familiaux entre Pierre Nicole et l'abbaye de Port-Royal (par deux de ses parentes Suireau, religieuses de l'abbaye) ne furent pas décisifs pour sa vie intellectuelle. Henri Bremond a pu écrire de Nicole qu'il fut "janséniste malgré lui". Il fut surtout, intellectuellement, un théologien indépendant. Jean-Luc Solère le rappelle dans sa communication sur la querelle de la grâce générale. Nous nous contenterons de remarquer que l'abbé Goujet (5), son biographe officiel, rapporte non sans quelque gêne, que c'est à l'évêque de Chartres, dont sa famille était diocésaine, que le jeune Nicole dédia sa *tentative* de théologie, sur la Béatitude, la Trinité et la Grâce, soutenue le 17 juin 1649. C'est assez amusant, car l'évêque de Chartres n'était autre que Jacques Lescot, le théologien parisien qui avait déjà porté les armes contre l'*Augustinus*. Sacré le 15 novembre 1643, Lescot avait enseigné la théologie à Paris, comme professeur royal : on sait qu'Antoine Arnauld, qui fut son élève s'était opposé à lui avec vigueur en 1632, et que Lescot fut ensuite, en 1655-1656, un des acteurs politiques et intellectuels les plus décidés de la censure d'Arnauld.

L'abbé Goujet nous dit aussi que Nicole eut comme professeurs en 1645 et 1646 Jacques de Sainte-Beuve (6) et Alphonse Le Moyne et qu'il continua son cours (donc en 1647) sous M. Le Maistre. Nous ne développerons pas ici nos recherches sur l'enseignement de la théologie à Paris, nous contentant de quelques indications sur Alphonse Le Moyne.

Alphonse Le Moyne fut le successeur de Jacques Lescot dans la chaire de professeur royal de théologie (7) ; c'est un théologien très important, le premier théoricien de la grâce moralement pré-déterminante (8). On lui doit en particulier une édition des écrits de saint Augustin sur la grâce, parue en 1643. Il est connu pour avoir réprimandé avec force le doyen de Beauvais, M. Chaillon, pour s'être exclamé dans un acte de licence : *transeat Augustinus !* (9) Arnauld se cacha derrière le pseudonyme de La Motte pour attaquer, dans

l'Apologie pour les S.S. Pères de l'Église..., vers la fin de l'année 1650 (10), les cours que Le Moyne avait enseignés en 1647, que Nicole avait donc pu connaître comme étudiant. Ces cours venaient de paraître (octobre 1650) sous le titre *De dono orandi, sive de gratia ad orandum sufficiente disputatio (...) in qua scripta illius vindicantur a contumeliis libelli 'de Initio piae uoluntatis'* (11).

Cette *Dissertatio de initio piae uoluntatis*, parue en juillet de la même année, était due à Noël de Lalanne (ou La Lane), qui répondit lui-même directement à Le Moyne par ses *Notae praeambulae in libellum Alphonsi Le Moyne*. Sans nous étendre sur cette querelle, qui n'est pas du reste tout à fait étrangère à notre propos d'aujourd'hui, il suffit de rappeler qu'Alphonse Le Moyne enseignait une distinction entre une grâce d'action, toujours efficace, la grâce médicinale de Jésus-Christ, et une grâce de la prière, suffisante (ce que Nicole-Wendrock rappelle dans une note aux *Lettres à un provincial* (12)). Les éditeurs d'Arnauld reconnaissent qu'il s'agit là d'une *via media* :

Il embrassa le système qui tenoit comme le milieu, entre le sentiment des anciens théologiens et celui de ce Jésuite [= *Molina*].

Bien sûr, ils concluent (assez étrangement, et de manière inexacte) :

C'étoit renouveler tout à la fois et l'ancien Semipelagianisme et le système bizarre de Catharin, qui n'avoit presque plus de partisans.

Il reste que c'est l'enseignement que Nicole reçut (les mêmes éditeurs précisent que Le Moyne "dicta trois fois de suite (son cours sur la Grâce) dans les écoles de Sorbonne, et il le fit reparoître pour la quatrième fois, au mois d'octobre 1650..." (ce qui renvoie bien à 1647 pour l'enseignement de cette doctrine). Le *Traité de l'oraison* contient, nous verrons, des éléments qui rappellent la thèse subtile de Le Moyne.

Autre élément essentiel en la matière : les rapports difficiles que Nicole entretenait, très tôt, avec Martin de Barcos, de vingt-cinq ans son aîné, et qui venait de prendre possession, en 1644, de l'abbaye de Saint-Cyran. On sait qu'il publia en 1645 un traité *De l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, qui réside dans le pape, successeur de ces apôtres*, pour défendre et justifier sa formulation

malheureuse dans la préface de *La fréquente communion*, des “deux chefs de l’Église”, qui avait valu la condamnation romaine de l’ouvrage. Or le jeune Nicole (il a vingt ans) critiqua ce traité *De l’austérité...* :

Il le trouva plein de paralogismes ou de faux raisonnements, et de conséquences mal tirées de leurs principes ; & quoiqu’il n’eût pas encore vingt ans, il osa confier ses réflexions au papier, & ceux à qui elles furent communiquées convinrent qu’il avait raison (Goujet 1, 12).

On imagine aisément combien la diffusion, dans le milieu clos du couvent, des remarques de Nicole, a dû soulever de passions et de polémiques intestines. La petite guerre reprit à l’occasion d’un petit traité de l’oraison mentale rédigé par la Mère Angélique de Saint-Jean. M. de Rebour, directeur des religieuses, les conduisait dans une fidélité à la spiritualité cyranienne qui semblait bien alors dépassée, voire inquiétante. Le *Mémoire* des Visitandines sur Port-Royal ne manque pas de préciser d’ailleurs : “Les Religieuses n’y ont point de méthode d’oraison” (13).

La Mère Angélique de Saint-Jean écrivit contre cette tendance un petit traité sur l’oraison. Comme son oncle Antoine, elle privilégie les pensées et les réflexions sur les “affections”. Loin d’encourager tout risque d’“illuminisme”, elle rappelle le maintien et le respect des heures liturgiques ; elle insiste sur la dimension méthodique de l’oraison. Mais Barcos, gardien de l’héritage cyranien, écrivit des remarques critiques contre ce traité (14). Il s’élève contre ceux qui veulent réduire l’oraison en règles et méthodes, “comme si l’oraison était un exercice et un raisonnement de l’esprit, au lieu que c’est une action toute du cœur et de la volonté” (15) ou, selon le mot de saint Paul, “un gémissement ineffable aux hommes”. Il ne faisait de la sorte que reprendre l’enseignement de Saint-Cyran, tel que Lancelot le rapporte :

La véritable prière est plutôt un attrait de son amour qui emporte notre cœur vers lui... que non pas une occupation de notre esprit (16).

Comme Jean Orcibal l’a résumé, “les idées cyraniennes de l’onction intérieure et de la prière du pauvre dominaient cet exposé” (17).

Comme l’écrivait Arnauld (18), les remarques de Barcos “donneraient (la) plus mauvaise opinion de la dévotion de Port-Royal”,

en répandant l'opinion qu'elle était opposée "à ce que toutes les personnes de piété font aujourd'hui".

Bon inspirateur de l'intellectualisme ambiant, Pierre Nicole entreprit de réfuter l'ouvrage de Barcos et d'appuyer par de nouvelles preuves l'écrit de la Mère Angélique de Saint-Jean (19). Il expose les faits assez exactement dans sa *Vème Visionnaire* et en publiera le texte après la mort de Barcos (1678) : dans son *Traité de l'oraison* (1679), il consacre à la discussion des *Sentiments de Philérème* deux livres entiers.

Contre Desmarets de Saint-Sorlin, le "visionnaire"

Nicole participa aussi aux grands affrontements entre Port-Royal et Desmarets de Saint-Sorlin (20). Après une brillante carrière de poète et de dramaturge dans l'entourage du cardinal de Richelieu (où il fréquentait des "libertins" comme Boisrobert, Des Barreaux, Méré), Jean Desmarets revient à la piété vers 1643 (il avait quarante-huit ans). Il avait déjà dû, d'ailleurs, collaborer sous le grand cardinal-Ministre, avec Jacques Lescot pour la rédaction d'oeuvres religieuses (en particulier pour le *Traité de la perfection du chrétien*, ouvrage posthume de Richelieu publié en 1646 par la duchesse d'Aiguillon). En 1658, il publia *Les délices de l'esprit*, extraordinaire ouvrage, qui connut au moins dix rééditions jusqu'en 1691, fort loué par Henri Bremond, et que Louis Cognet désigne comme "une tentative extrêmement intéressante de synthèse entre l'apologétique et la spiritualité" (21). Un examen rapide des sources, qui n'ont pas encore été sérieusement étudiées, y révèle Denys l'Aréopagite, Harphius, Benoît de Canfield, Thérèse d'Avila, l'influence de Henri-Marie Boudon et celle, très forte, de François de Sales.

Desmarets, convaincu de devoir accomplir une mission, s'était attaqué à deux étranges auteurs, Charpy de Sainte-Croix, (22) (dont *L'Ancienne nouveauté* fut aussi réfutée par Arnauld) et Simon Morin (*Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Pensées de Morin dédiées au Roy*, 1647 (23)), qu'il réussit à faire convaincre d'impiété, de magie et d'intentions régicides et à faire brûler vif à Paris le 14 mars 1663. Quand, de janvier à mai 1665, Nicole et Arnauld eurent publié les quatre parties de leur *Apologie pour les religieuses de Port-Royal*, Desmarets intervint vigoureusement dans le débat dès novembre de la même année par une *Response à l'insolente apologie des religieuses de Port-Royal* (24). Un chassé-croisé de lettres

(les huit *Visionnaires* de Nicole) et de “parties” (de Desmarests) les opposa pendant quelques mois.

Desmarests était bien informé sur les pratiques spirituelles de Port-Royal et sur les débats internes au parti (ayant en main les documents saisis au Monastère en août 1664 et bénéficiant de l'aide de soeur Flavie Passart (25)). Il marque des points dans ce domaine, et Nicole doit se mettre sur la défensive. Si Nicole n'a pas de mal à ridiculiser l'exaltation de son adversaire et à dénoncer ses pratiques policières douteuses, il est moins bien inspiré en s'en prenant au mysticisme dont Desmarests avait donné des preuves édifiantes et fort orthodoxes dans *Les délices* et dans un recueil de lettres spirituelles intitulé *Le chemin de la paix et celui de l'inquiétude* (1665-1666, rééd. 1680).

Desmarests remarque que Nicole ne distingue que deux néants, celui de la nature et celui du péché, ignorant *le néant de la grâce* (26), autrement dit le néant positif des spirituels rhénans et flamands. Desmarests, retrouvant cette inspiration “néantiste”, insiste sur l'amour que Dieu a pour le rien, pour le néant : Nicole lui répond de manière très thomiste que “le rien est incapable d'être aimé, tout amour se terminant à l'estre” (27). Plusieurs des expressions qu'il critique chez Desmarests relèvent tout simplement de la mystique “néantiste” du début du siècle. Nicole consacre un chapitre à réfuter Bernières Louvigny (28) et deux livres entiers à réfuter le jésuite Guilloré. Nous reviendrons sur cette argumentation. Il convient seulement, aujourd'hui, de retenir que le conflit avec Desmarests de Saint-Sorlin, envenimé par la défense des religieuses de Port-Royal, permit à Nicole de progresser dans l'affinement de sa doctrine spirituelle, au moins en termes polémiques.

Dans une lettre (non datée), Nicole écrit :

Il est tems néanmoins qu'elle [*la Soeur Passart*] se défasse de ceux (*les “livres apocryphes”*) du sieur Desmarests ; car comme c'est un des chefs des Quiétistes, il n'est plus sûr d'avoir commerce avec lui (29).

Béates et quiétistes

On ne saurait mieux dire : Desmarests devient “chef des Quiétistes”, ce qui désigne la nouvelle cible polémique de Nicole. En fait, pendant les dernières années de sa vie, Nicole va être plongé dans le milieu querelleur des “béates” : l'affaire de la sœur Jeanne

Malin en 1680, puis en 1687 la polémique contre Jeanne Guyon, les relations ambiguës, enfin, en 1693 avec Rose d'Almayrac. Cette courte communication ne nous permet pas d'entrer dans les détails, complexes, de ces "affaires". La lutte de Nicole contre les Quiétistes se situe dans la ligne de son ralliement à l'archevêque de Paris (30). On sait que cette décision ne fut guère appréciée dans le milieu de Port-Royal. Dans l'été 1679, en effet, Nicole conclut avec l'archevêque de Harlay "une sorte de paix séparée", selon l'heureuse expression de Bruno Neveu (31). Mais sa lettre suscita des réactions sévères parmi ses amis (32). Le Roy transmet à Pontchâteau, dès le 1^{er} octobre 1679, les nouvelles données par son frère Préfontaine :

Il [*Nicole*] est assez content d'être à Paris; il y est avec l'agrément de M. l'archevêque, dont il est fort bien traité ; il va à ses conférences où il dit qu'on dit de très bonnes choses ; quand il sera bien certain d'être souffert à Paris, il cherchera quelque maison au Faubourg Saint-Marceau où il aura de l'air, car il est présentement dans la rue Saint-Antoine, où il n'a pas cet avantage, quoyqu'il soit assez gayment logé ; le décri où ses amis ont pré-tendu le mettre a plus avancé sa paix que sa propre conduite.

Et Le Roy conclut :

Cet événement est assurément singulier, que cet homme ait la liberté d'être à Paris avec l'agrément que l'on voit, pendant que son collègue [*Arnauld*], duquel il sembloit ne devoir ny ne pou-voir jamais être séparé, est obligé de se tenir éloigné et caché (33).

Devant plusieurs attaques de ce genre, sur plusieurs mois, Nicole ne resta pas insensible, et dans une lettre à Pontchâteau de 1683, il se justifie longuement de n'avoir pas suivi Arnauld dans son exil :

On conclut à l'égard de nos autres amis qu'ils peuvent demeurer à Paris avec honneur, éviter avec soin tout ce qui peut choquer M. de Paris, lui rendre des visites et des civilités, mais que pour moi, rien de cela ne m'est permis, et qu'il faut plutôt, selon eux, passer toute ma vie dans les auberges de Flandres et d'Allemagne que de me rabaisser jusque là (34).

Quoi qu'il en soit des jugements, des états d'âme, des justifications des uns et des autres, le ralliement de Nicole ne lui valut pas tout de suite, semble-t-il, une parfaite confiance de l'archevêque (35). Il fut cependant admis, comme l'écrit Le Roy, aux "conférences", et il devint l'ami de l'abbé Jean Jacques Boileau (36). Ces

liens et cette intimité sont confirmés, en 1691, par un informateur l'intermittent agent de renseignements que fut le P. Léonard :

Quand M. Nicole ne veut pas donner conseil sur quelque chose, il le renvoie (*sic*) à M. Boileau (37).

Né en 1649, (Jean) Jacques Beaulaigue avait "francisé" son patronyme en "Boileau". Il servit de précepteur (1678) aux deux fils du second lit du duc de Luynes (avec Anne Rohan de Montbazou), le comte d'Albert et le chevalier de Luynes. On l'appela donc d'abord M. Boileau de l'hôtel de Luynes. Il fut entre 1696 et 1704 un intime du cardinal de Noailles, archevêque de Paris (et fut alors désigné comme "M. Boileau, de l'archevêché"), qui finit par l'écarter en le nommant chanoine de Saint-Honoré (1704). Ses liens avec les Luynes, puis son passage au service de l'archevêque faisait de lui un contact idéal entre Port-Royal et le cardinal. Ses origines méridionales, une certaine crédulité aussi, avaient fait de lui le chaud défenseur d'une "béate" originale, soeur Rose (d'Almayrac) :

C'a été (*l'abbé Boileau*) celui en qui elle a eu le plus de confiance & à qui elle découvrait le plus confidemment toutes les communications qu'elle avoit avec Dieu & les faveurs qu'elle en recevait aussi bien que les connaissances particulières qu'il lui donnait sur le quiétisme dont elle avait une grande horreur, & on prétend même que le principal motif de son voyage à Paris étoit de le détruire entièrement (38).

A son arrivée à Paris, à la fin de 1693, Catherine d'Almayrac (1651-1728) (39) fut dirigée par le P. Moisset, prieur des Jacobins du Faubourg Saint-Jacques; mais elle fut expulsée de Paris quelques mois plus tard (1694). Elle parvint cependant à y revenir vers 1700 (on trouve aussi les mêmes Jacobins parmi les autorités citées par Villery en faveur de soeur Malin).

L'affaire Villery

L'"affaire Malin" pourrait tout aussi bien s'appeler l'"affaire Villery". Nous nous contenterons de donner ici quelques éléments de chronologie :

1677, Jacques Villery fait sortir de Port-Royal la soeur Jeanne Malin.

1682, Nicole, *Histoire de Catherine Fontaine autrement la Prieuse* (40)

1688 (janvier), Villery, *Abrégé de l'histoire de la vie de Catherine Fontaine* (daté d'après la page de titre). Relégué à Autun par une lettre de cachet, il y reste sept années (jusqu'en 1695) (BNF: 8-LN27-7682 ou 7682A).

1688, Nicole *Réponse à l'écrit de M. Villery*.

1689, Villery *Apologie de Catherine Fontaine, ou Replique à la nouvelle production de M. Nicole* (BNF : 8-LN27-7683) (selon l'abbé Goujet : Pierre Nicole de retour à Chartres compose les vies de Catherine Fontaine et de Jeanne Malin. Le texte a été repris par Villery dans l'ouvrage suivant).

1690, *Histoire de la soeur Malin composée par Mr. Nicole, divisée en deux Parties, avec quelques petites annotations mises à la marge...* par Mr. Jacques Villery (BNF : 8-Ln27-13306 (1) et 13306 A (1)).

Nicole a publié ensemble l'*Histoire de Catherine Fontaine* et celle de la soeur Malin; Villery a répondu d'abord à l'*Histoire de Catherine Fontaine*, puis ensuite à celle de la soeur Malin. Il apparaît que la soeur Malin a connu Catherine Fontaine dans les derniers mois de sa vie. Reçue pour une retraite à Port-Royal des Champs, elle avait établi une fondation de la Divine Providence à Ham (Picardie), dont Villery reproduit les Constitutions dans ce volume (elles prévoient la communion quotidienne de la supérieure, hebdomadaire pour les sœurs).

L'abbé Goujet dit que Jeanne Malin est "une intime amie de Mme Guyon, & une seconde protectrice du quiétisme" (41).

Jeanne Guyon

Nous voudrions étudier plus précisément l'attitude de Nicole envers Madame Guyon. On connaît le récit que celle-ci donne, dans son autobiographie, de leur rencontre. Une étude attentive des textes fait conclure qu'il faut probablement distinguer deux moments dans les relations entre Jeanne Guyon et Pierre Nicole : l'année 1687, d'une part (Nicole parle contre le *Moyen court*, mais ne rencontre pas Jeanne Guyon), et d'autre part l'année 1693, où Pierre Nicole et Jeanne Guyon ont une rencontre dont celle-ci nous a conservé le récit dans son autobiographie.

Le témoignage de 1687 repose sur deux lettres, une lettre de Nicole à Arnauld datée du 23 septembre 1687 (42) et une lettre de Pontchâteau à Du Vaucel, du 5 août 1688 (43). L'autre moment est attesté pendant l'été 1693 par la *Vie de Madame Guyon écrite par elle-même* (44), où elle narre avec beaucoup de malice l'épisode de la rencontre, cité par Sainte-Beuve et commenté par Henri Bremond (45). La date coïncide avec "quelques mois plus tard" la publication de la *Réfutation des erreurs des quiétistes*, datée de 1695. Il faut donc envisager deux moments : en un premier temps, Nicole dit et fait circuler son avis sur le *Moyen Court*. Il ne rencontre pas Jeanne Guyon. En un deuxième temps, cinq ou six ans plus tard, il la rencontre et publie sa *Réfutation*.

La lettre à Arnauld de septembre 1687 permet à Nicole de donner l'essentiel de son argumentation :

Les deux principes dont je me suis servi contre la Quiétiste sont : 1. Qu'il n'est pas permis d'attacher une grâce extraordinaire à une action corporelle ou spirituelle à laquelle elle n'est pas attachée d'elle-même, sans une autorité expresse de la parole de Dieu & de la tradition (...). Or une action spirituelle, comme un acte de foi envers l'être et l'immensité de Dieu, la renonciation à sa propre opération, n'a point pour suite naturelle que Dieu s'empare de l'âme et commence d'agir seul en elle (...). C'est donc une erreur & une hérésie, que d'attacher à cet acte toute cette suite de grâces quiétistes.

Le second principe est que c'est tenter Dieu que de renoncer aux moyens ordinaires par lesquels Dieu confère ses grâces, pour avoir recours à des moyens extraordinaires.

(...) Le Quiétisme est une adresse du diable ...

C'est une plaisante vision, que l'acte de foi ne s'exerce qu'envers certains attributs dont on n'a qu'une idée confuse, comme l'immensité de Dieu (46).

Le témoignage de Pontchâteau, cité par Sainte-Beuve au même endroit, est plus anecdotique, comme du reste le récit autobiographique de Jeanne Guyon.

Dans l'*Histoire de la soeur Malin* (1689), Nicole écrit (p. 25) :

On ne sçait pas à quoy tout cela terminera, mais il y a tout sujet que l'on ne répande dans l'Église la devotion de cette pretendüe sainte, comme l'on y a répandu celle de Marie des Valées (47).

Il poursuit en précisant les raisons de son opposition (p. 28) :

L'Oraison qu'elle pratique s'explique par les termes ordinaires

aux Illuminez : car elle ne parle que d'Inaction & de Nudité d'âmes perdues & englouties dans Dieu. Or quoy que des Ss. se soient aussi servy de ces Termes, et qu'ils ayent pû marquer en eux de saintes dispositions, neantmoins ces termes, étant joints avec le reste de ce qui paroît en cette fille, donnent sujet de craindre ce qu'on appelle Illusion.

Cette "illusion" que craint Nicole, celle des "illuminés", il a soin de préciser qu'elle a pu sembler appuyée par des saints. Et en effet, dans une note, Villery proteste à cet endroit :

Le sr. Villery n'a jamais entendu la Sr. Malin parler de cette maniere, quoy qu'elle ait pû le faire, puisque Ste. Thérèze, le Bh Jean de la Croix & plusieurs autres se sont quelquefois expliquez avec des termes semblables.

Toute l'"affaire" mérite aujourd'hui d'être examinée à frais nouveaux, par des recherches d'archives.

Le grand texte doctrinal de Nicole est publié en 1679, sous le titre de *Traité de l'oraison* (48). Le dessein de ce *Traité* est clairement expliqué par Nicole au début du livre second : tandis que le livre premier mettait en garde, de façon très classique et en quarante pages, contre les excès d'un attachement systématique à une méthode d'oraison, le reste de l'ouvrage (presque cinq cents pages !) va s'essayer à mettre en place une telle méthode.

Deux adversaires sont évoqués (p. 51) : "La plupart des gens du monde, qui s'appliquent ou s'étudient à décrier ceux qui font profession de piété" et, surtout,

quelques personnes d'ailleurs pieuses, qui ne trouvant pas dans les Pères les mêmes mots, dont se servent ceux qui prescrivent des Methodes d'Oraison, se sont imaginées sur cela que c'est une invention de ces derniers temps, en se fondant sur ce principe, que l'Oraison ne consistant point dans les pensées, on ne doit point s'appliquer à en chercher.

Là où Henri Bremond s'est un peu vite réjoui de trouver les éléments de la méthode ignatienne, nous ne voyons que rien de très classique, une méthode d'oraison mentale commune à tout le siècle, indépendamment des écoles. C'est très exactement ce qu'enseigne la principale source de Nicole, François de Sales. Nicole n'est pas ignatien. Il est tout bonnement, comme tout le monde, salésien. Ni originalité "augustinienne", ni emprunt ignatien : Pierre Nicole prend

pour référence la vulgate de la prière, en particulier ce qu'enseignent tous les catéchismes du temps, ce que l'on trouve aussi bien chez Grenade que dans l'*Imitation*. Nicole ne s'en cache d'ailleurs pas :

Il n'y a rien de plus ordinaire que de prescrire à ceux qui s'occupent devant Dieu de quelque sujet d'oraison, de considérer ce sujet, d'en faire naître des affections, & ensuite de former des résolutions pour pratiquer certaines vertus, & combattre certains défauts (49).

Néanmoins, après ce rappel de la tradition salésienne, Nicole montre qu'il est à la mode, c'est-à-dire un intellectualiste: il introduit une distinction dans la définition des termes, et c'est cette distinction qui va constituer une première originalité :

Pour ne se pas tromper, il faut bien distinguer les affections qui sont la véritable prière, & qui en font tout le mérite, & les résolutions effectives qui contiennent les bonnes actions, & qui en sont la racine, de ce que l'on appelle d'ordinaire dans l'oraison, *affections & résolutions* (p. 237-238).

En effet, après avoir distingué considérations, affections et résolutions, Nicole les regroupe :

Les véritables affections ne tiennent point ainsi une place séparée dans notre oraison, de ce qu'on appelle considérations. Elles peuvent fort bien les accompagner et même les précéder ; (*Les résolutions effectives*) sont renfermées dans l'affection sincère, & souvent Dieu les voit dans le cœur dès le commencement de l'oraison.

Et il conclut :

Tout cela n'est point ainsi distingué dans l'esprit. Souvent, il connoist, il aime, il forme des résolutions tout à la fois.

En fait, Nicole procède à une adaptation, à une modernisation de la pensée salésienne, dans la terminologie et dans l'anthropologie. Ainsi le mot *affection* : le latin *affectio* désigne, chez les auteurs spirituels, la disposition de l'âme, dérivant d'*afficio*, *affici*, être pénétré d'un sentiment agréable ou pénible. Surtout, le français *affection* signifie au seizième siècle sensation (50). Mais Nicole l'explique dans un sens "affectif", parce que, dit-il "rien n'est plus propre à

exciter les sentiments du coeur que l'idée vive de ces sentiments". L'adjectif est déjà chez François de Sales, dans la préface du *Traité de l'amour de Dieu* :

Diegue Stalla [...] en a fait un autre [*Traité*] grandement affectif et utile pour l'orayson.

En 1638, Louis Bail publie une *Théologie affective*.

Les derniers écrits : ascéticisme et grâce générale

Le Dieu de Nicole est un Dieu rangé, ordonné, loin des gestulations des illuminés :

Dieu ayme l'ordre & la regle & est ennemi de la confusion & du desordre. Ainsi tout ce qui contribué à faire que nostre vie soit plus uniforme & plus réglée, contribué à attirer l'esprit de Dieu en nous (51).

L'attitude de ceux qui soutiennent que prier à des heures réglées revient à soumettre le Saint-Esprit à notre temps "contient un abus manifeste de la doctrine de la grâce". (p. 121). Par cette expression, Nicole attaque ici littéralement Barcos, qui écrivait dans les *Sentiments...* :

La Prière ne dépend point de la volonté des hommes, puisque c'est un don & une grâce du S. Esprit, qui souffle où il luy plaît, & donne à chacun selon sa volonté. C'est pourquoy il est dangereux de la déterminer & de l'atacher à certaines heures, & de la faire durer certains tems comme si le S. Esprit estoit obligé de s'assujettir à vous, & de distribuer selon vôtre volonté, & non selon la sienne (p. 22).

Barcos va jusqu'à écrire plus loin :

Les méthodes & les regles sont dangereuses en cette matière plus qu'en nulle autre, parce qu'elles viennent toutes de la raison humaine : & semblent vouloir assujettir le S. Esprit, & luy apprendre à agir dans les Ames (p. 32).

Dans des remarques sur un livre intitulé *Cours de la science...*, Barcos définit la prière

une demande qui procède du désir & de la douleur de ce qui nous manque: ainsi la Prière n'est pas un entretien ny une élévation du coeur de celui qui aime, qui désire et qui ressent la douleur de son indigence (p.57)

Le cœur de la réflexion de Nicole sur l'état des âmes dans la prière se trouve sans doute dans la seconde partie (livre III, ch. 1) du *Traité de la prière* (1740 t. 2 p. 170 sv). Il y expose assez longuement le point de vue de ses adversaires :

La perfection de la charité de cette vie, dira-t'on, ne consiste t'elle pas à réduire l'âme à l'anéantissement, au dépouillement, à la mort, à l'abandon, à la vie crucifiée, & à une parfaite pauvreté spirituelle ? Or n'y a-t-il pas plus d'anéantissement, de dépouillement, de mort, d'abandon, de croix, dans la privation des ferveurs, des consolations, des lumieres, que dans la jouissance de ces biens spirituels ?

Plus on est pauvre, plus on possède Dieu. Or tous ces biens sont des espèces de richesse. Quelque agréable qu'ils puissent être, ils ne sont pas Dieu (...). Moins il y a de créé en nous, plus nous nous devons tenir heureux, parce que nous serons plus en état d'être remplis de Dieu seul.

(...)

Ne semble-t-il pas qu'on ait droit de conclure de ces principes, qu'il nous est utile de ne ressentir jamais aucune consolation de Dieu, de n'être éclairé d'aucun des rayons de sa lumière, de ne recevoir aucune goutte de sa céleste rosée, d'être toujours environné de ténèbres & travaillé de toutes sortes de tentations, d'être devant lui comme une terre déserte maudite, & que cet état est le plus noble & le plus sanctifiant où l'ame puisse être ?

Ce que Nicole raille ici, de manière sanglante, c'est en fait la spiritualité de Saint-Cyran. Nicole oppose les exemples de ferveur de l'esprit et du coeur (et non des sens ou de l'imagination), à partir de l'enseignement des Pères anciens et médiévaux (Richard de Saint-Victor, Aelred de Cîteaux, saint Bernard surtout). Il se situe aux antipodes de Saint-Cyran.

Nicole est pris en tenailles entre contredire les Quiétistes et ne pas raviver pour autant les controverses sur la grâce. C'est sa doctrine spirituelle qui le conduit à chercher un compromis. Ce compromis, il le retrouve dans ses souvenirs d'étudiant : c'est la théorie de la grâce générale. Cette théorie est indissociable de sa doctrine spirituelle. On ne saurait séparer les deux, car son anthropologie est cohérente : une vision ascéticiste de la prière, de la vie spirituelle, entraîne la nécessité d'une grâce *prévenante* qui puisse être efficace.

Ce n'est pas la grâce suffisante moliniste, mais ce n'est plus la farouche hostilité de l'*Augustinus* à toute grâce prévenante !

La Réfutation (52) de 1695 ne constitue pas un doublet inutile, mais une addition technique importante (53). Nicole s'y attaque au fond même du quiétisme, c'est-à-dire à la contemplation acquise (ou oraison de simple regard) et à l'union essentielle. Il a lu les auteurs et les examine sans tendresse, avec précision : Estival, Malaval, Molinos et surtout *le Moyen Court* (dont il ne nomme pas l'auteur). Il convient d'en compléter la lecture avec l'importante lettre 39 sur *l'amour de Dieu justifiant*, où Nicole distingue trois opinions, que nous nous contentons d'énoncer ici :

1 – l'amour de Dieu *supra omnia* justifie avant le sacrement, quoique non sans le voeu du sacrement : une telle opinion doit être condamnée, l'Église supposant une vraie rémission des péchés par les sacrements, et non avant les sacrements ;

2 – l'amour ne justifie ordinairement qu'avec le sacrement, il ne justifie avant le sacrement que par le bon plaisir de Dieu, sans aucune règle certaine : cette opinion est certainement plus conforme à la tradition, mais "étrangement blessée" par presque tous les scolastiques, par le concile de Trente et par les bulles contre Baius, et par la raison ;

3 – deux sortes d'amour de Dieu, l'un qui justifie sans le sacrement, l'autre qui ne justifie qu'avec le sacrement. C'est l'opinion de Havermans (54), "qui me paraît la plus commode", "mais inventée par commodité, avec peu de fondement dans les anciens scolastiques et dans les pères".

Nous pouvons conclure cette approche, encore imparfaite, de la spiritualité de Nicole en rapportant son jugement "contre les lumières fausses du curé de Leefdael" :

Parce qu'il y a dans le fond du cœur une pente à la crédulité, il est bon d'avoir ces sortes d'exemples, non pour mépriser tout ce qui paroît extraordinaire, mais pour demeurer dans les justes bornes de la vérité & de la raison (55).

Ces derniers mots nous semblent admirablement résumer le contenu de la vie spirituelle, chez Nicole, qui semble bien devoir rester cantonnée dans "les justes bornes de la vérité & de la raison".

(1) Voir l'excellente notice "Spiritualité : le mot et l'histoire" dans le *Dictionnaire de spiritualité* (Aimé Solignac).

(2) Ainsi dans Pierre Nicole, *Nouvelles lettres*, # 33.

(3) *Les visionnaires, ou seconde partie des lettres sur l'hérésie imaginaire, contenant les huit dernières* (Liège, 1657, t. 2, p. 53).

(4) Nous n'avons pas pu consulter : Leclercq, J. "Jansénisme et doctrine de la prière chez Pierre Nicole", *Revue du diocèse de Tournai*, 1951.

(5) Abbé Goujet, *Vie de M. Nicolle in Continuation des Essais de morale* tome XIV (2^e partie), 1732.

(6) Ms lat 3450 : cours de Sainte-Beuve *Tractatus de gratia Dei* (daté du 1-10-1650 au 9-8, (ms. lat. 10669) avec *explicit* de février et de juillet 1652. Cet exemplaire a servi en 1721 aux docteurs Mareuil et de Lacotte, chargés par le chancelier d'examiner l'orthodoxie du texte (voir f^o 364r^o-v^o).

(7) Voyez les notices (par ses adversaires) : Arnauld, *Œuvres complètes* (Paris-Lausanne 1778), vol. 16, p. XXVI ; Hermant *Mémoires*, 2^e partie, ch. 15.

(8) Sur lui, intéressante note, s.v., dans les Tables générales (Paris, 1967) du *Dictionnaire de théologie catholique*.

(9) *Œuvres* d'Arnauld, *ibidem* p. XXVIII.

(10) Approbations datées du 7 décembre 1650.

(11) BNF D-3980.

(12) Goujet 1, 16 ; (3^e note sur la première Provinciale).

(13) BNF ms fr 19706 f^o 65.

(14) *Les sentimens de l'abbé Philérème sur l'oraison mentale*, Cologne, 1696 D-19033 et D-47966 ou Anvers 1696 D-33397 (intitulé *Les Sentimens de Monsieur de Saint-Cyran sur l'oraison mentale*) ; voyez L. Cognet "Cor et Cordis Affectus" in *Dictionnaire de spiritualité*, t. 2, 2 (1953), col. 2305.

(15) *Les sentimens...*, p. 2.

(16) *Mémoires*, Cologne, 1738, t. 2, p. 43-44.

(17) J. Orcibal *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance : Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, Paris, 1957, p. 26 sv. et note 31, p. 166.

(18) Lettre du 20 septembre 1665, *Œuvres* tome 1, p. 546-547.

(19) Goujet, t. 2, p. 84. Tout cela imprimé en 1698 à la suite du *Traité de la prière* (Goujet 2, 89).

(20) *Ibidem* t. 1, p. 166 ; sur Desmarests, remarquable notice (par Louis Cognet) in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, s.v. (Paris, 1960).

(21) Article du DHGE cité ci-dessus, t. 14, col. 346.

(22) Nicolas Charpy de Sainte-Croix, *L'Ancienne nouveauté de l'Écriture sainte, ou l'Église triomphante en terre...*, 1657. Éditeur de Bernières de Louvigny, *L'Intérieur chrestien*, 1659 (rééd. 1674). Ancien secrétaire de Cinq-Mars, il fut peut-être le modèle du Tartuffe de Molière (P. Emard, *Tartuffe, sa vie, son milieu et la comédie de Molère*, Paris, 1932).

(23) Trois ex. à BNF, avec notes mss D2-5228, ou Rés. D2-5229, ou Rés D2-5230.

(24) Trois premières parties datées de 1666, une quatrième partie parut en 1668.

(25) Voy. le remarquable ouvrage de J. Orcibal, déjà cité : *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance*.

(26) Troisième partie de la *Reponse...*

(27) Éclaircissement in *Les Visionnaires*, éd. citée, t. 2, p. 382-390.

(28) *Traité de l'oraison*, l. 4, ch 3.

(29) P. 149, lettre XXXIII (la même lettre p. 150 signale que feu M. Huyghens (Gommaire) "avait peur que l'on fût allé trop avant dans ce que l'on avait écrit contre lui").

(30) Documents in *Apologie de M. Nicole écrite par lui-même sur le refus qu'il fit en 1679, de s'unir avec M. Arnauld et sur la Lettre qu'il écrivit dans le même temps à M. de Harlay, archevêque de Paris*, Amsterdam, 1734.

(31) Bruno Neveu, *Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome d'après sa correspondance et des documents inédits*, Paris, Boccard, p. 270.

(32) Goujet, t. 2, p. 128.

(33) 1^{er} oct. 1679, Bibl. Port-Royal ms. 47, p. 412 (cité par Neveu, *op. cit.*, p. 270).

(34) Texte manuscrit à la BNF, ms. fr. 13892 f. 1-23.

(35) Voy. lettre de Pontchâteau à Casoni, in Neveu, *op. cit.*, p. 559.

(36) Sur lui, voy. l'abbé Durengues "Monsieur Boileau de l'Archevêché", *Recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2^e série, 1908, t. 15, p. 1-334 (BNF 8° S-495).

(37) Archives Nationales M 758, cité dans une note de l'éd. Boislisle des *Mémoires de Saint-Simon*, t. 6, Paris, 1888, p. 102-103.

(38) BNF ms. fr. 8832, f° 129v-130r.

(39) Notice *Dictionnaire de biographies françaises* (M. Prevost).

(40) Sur Catherine Fontaine (1608-1676), voir sa notice dans *Dictionnaire de Biographies françaises* (Roman d'Amat).

(41) Goujet, *Continuation des Essais de morale*, t. 14, 1732, 2^e p., ch. 17, p. 155 et sv.

(42) Nicole, *Nouvelles lettres* "à la Sphère", 1743, lettre n° 37, p. 165.

(43) Bruno, Neveu, *op. cit.*, p. 647.

(44) Cité par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. 4, p. 430-431, note (5^e éd. Paris, 1888) ; la version est à peu près la même dans le manuscrit Rawlinson (Bodleian Libr., Oxford Rawlinson, D. 525, 2^e partie, p. 6-8).

(45) *Histoire littéraire du sentiment religieux...*, t. 4, 2^e partie, Paris, 1920, p. 483-485.

(46) Nicole, *Nouvelles lettres* "à la Sphère" 1743, lettre n° 37 (23 septembre 1687, à Arnauld) p. 165.

(47) Note de Villery : "On ne sçait pas qui étoit Marie des Valées".

(48) BNF : D. 18990 ou D. 45888 ; 1680 : D. 45889 ; 1684 : D. 45890.

(49) Livre 4, ch. 2, p. 237.

(50) Edm. Huguet *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, s.v., citant Montaigne (*Essais* II, 12) : "Les Cyrénaïques tenoyent, que rien n'estoit perceptible par le dehors... ne reconnoissants ny ton, ny couleur, mais certaines affections seulement, qui nous en venoyent".

(51) P. 121, (l. 2, ch. 14).

(52) *Réfutation*, 1695, D. 19038 ou D. 71202.

(53) Un certain Boileau est un des deux docteurs approbateurs, mais il ne peut pas s'agir, semble-t-il, de Jean-Jacques Boileau, qui n'était pas docteur en théologie.

(54) Macarius Havermans, *Disquisitio theologica, in qua discutitur illa famosa quaestio : quinam Dei amor requiratur et sufficiat cum sacramento ad justificationem...* Lovanii, 1675 XVI-116 p. ; 2 ex BNF : D-13449 (2) et D-37423 (sur lui *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek* Amsterdam, 1974, t. 1, col. 1034-1035, art. de G.C.A. Juten).

(55) *Nouvelles lettres* (1743) p. 16-17, lettre VI (contre les "lumières fausses" du curé de Leefdael). Voir tome 1, lettre 62.